

C.T.L. DISI Paris Normandie du 19-01-2012 : compte-rendu

Le C.T.L. a été réuni le 19 janvier 2012 en seconde convocation avec, pour ordre du jour, les principaux sujets suivants :

1. Situation des emplois à la DGFIP et à la DISI Paris-Normandie au 01/01/2012
2. Présentation du TAGERFIP
3. Points divers

En préambule de ce Comité Technique, les représentants FO-DGFIP de la DISI Paris-Normandie ont justifié les raisons de leur boycott à la première convocation au CTL du 12/01/2012 et expliqué les raisons de leur présence à cette seconde convocation.

Comme l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la DISI Paris-Normandie, les représentants FO-DGFIP ont décidé de boycotter le premier Comité Technique pour condamner les vagues successives annuelles de suppressions d'emplois au sein de notre Direction (encore 2441 emplois supprimés pour l'année 2012). Nous avons justifié notre présence à la seconde convocation afin d'évoquer les problèmes liés à ces suppressions d'emplois et pour avoir une présentation du TAGERFIP (Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques)

1 Situation des emplois à la DGFIP et à la DISI Paris Normandie au 01/01/2012

La Direction a présenté aux représentants des Organisations Syndicales le document concernant le Volet Emplois du projet de lois de Finances 2012. Ce document présente le volume total des suppressions d'emplois pour 2012 ainsi que le plan de qualification ministériel inter catégoriel.

Une nouvelle méthode d'allocation des emplois a été mise en place en remplacement des anciennes méthodes des 2 filières : le TSM (pour la filière Fiscale) et Nominoë Emplois (pour la filière Gestion Publique). Cette nouvelle méthode baptisée MAGERFIP (Méthode d'Allocation Générale des Emplois du Réseau des Finances Publiques) a pour but d'identifier les gains de productivité.

Il est intéressant de noter que les gains de productivité sont déclinés suivant 2 typologies : les gains de productivité fléchés (- 551 emplois) et les gains de productivité « diffus » (le reste des suppressions d'emplois). Il est clairement indiqué que ces gains « diffus » ne sont pas identifiés précisément comme élément de calcul de l'évolution des emplois.

A chacun de comprendre la signification du terme « diffus ».

Pour la DISI Paris-Normandie, ce sont 5 emplois qui sont supprimés pour l'année 2012. Ceux-ci correspondent à des emplois vacants.

L'explication donnée par la Direction de la DISI sur ces 5 suppressions d'emplois est la participation collective au même titre que les autres services de la DGFIP à la suppression massive des emplois.

La répartition de ces suppressions fait apparaître -2 dans la filière Gestion Publique (1 agent C administratif à l'ESI de Nanterre et 1 agent C agent de traitement à l'ESI de Caen) et -3 dans la filière Fiscale (1 agent C administratif à l'ESI d'Orléans, 1 agent C administratif à l'ESI de Versailles Chantiers et 1 agent C PAU à l'ESI de Versailles Chantiers).

Les représentants FO-DGFIP ont voté contre la suppression d'emplois tout comme les représentants des autres Organisations Syndicales (7 voix contre).

2 Présentation du TAGERFIP.

Le TABLEAU de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques a été présenté par la Direction. Il fait apparaître la répartition par grade, filière, type d'emploi (administratif et informatique) et qualification informatique. Cette répartition est donnée pour chacun des ESI de la DISI Paris-Normandie.

Ce tableau a été constitué par la Direction avant prise en compte des suppressions d'emplois et du plan de Qualification Ministériel. Il fait apparaître 571 emplois théoriques.

La Direction nous a indiqué que suite à la prise en compte des suppressions d'emplois, le nombre d'emplois théoriques était de 566 et le nombre d'emplois réels était de 558, 8 postes restent donc vacants dont une forte proportion de vacances en PAU de catégorie C à l'ESI de Nanterre.

Il nous a été précisé que ce TAGERFIP serait mis à jour régulièrement (mise à jour mensuelle ?) et en temps réel (mise à jour en ligne). Il nous a également été précisé que les CID de la 2^{ème} vague seront inclus dans le TAGERFIP.

3 Points divers

- **Organigramme fonctionnel**

A l'issue de la présentation du TAGERFIP, la Direction nous a informé sur les organigrammes fonctionnels de la DISI et des ESI. Cet outil est la concrétisation matérielle de la mise en place de la politique de maîtrise des risques. Les DISI et les ESI sont soumises aux mêmes règles que les DDFIP et DRFIP qui ont commencé l'élaboration de ces organigrammes fonctionnels.

L'organigramme fonctionnel est un outil qui « permet de bien déterminer qui fait quoi dans une structure ». L'objet est d'effectuer un découpage par processus de ce qui est fait dans chaque structure.

La DISI Paris-Normandie est associée aux travaux de mise en œuvre de ces organigrammes dans le cadre de l'élaboration des maquettes.

Lorsque ces maquettes seront validées, les travaux seront à mener au sein de chaque ESI. Pour cela, un correspondant Maîtrise des Risques a été désigné dans chaque Etablissement.

Enfin, la Direction nous a indiqué que ces organigrammes fonctionnels répondaient à un formalisme assez contraint et qu'un effort était nécessaire pour les compléter.

Les représentants FO-DGFIP ont questionné la Direction pour savoir si, dans ces organigrammes, les noms des agents figureront en face des processus recensés. La réponse positive de la Direction nous amène à dire que nous serons vigilants sur l'utilisation qui sera faite de ces organigrammes fonctionnels.

- **Atelier Editique**

Les représentants FO-DGFIP ont évoqué la fragilité en termes de ressources humaines et de moyens matériels dans les ateliers d'édition qui ne fermeront pas au cours de l'année 2012. La réinternalisation et la charge des ateliers qui perdent leur missions en 2012 reportée sur les ateliers restants donnent une activité non négligeable (mais pas toujours lissée dans le temps) à ces ateliers qui doivent s'engager à pouvoir réaliser le plan de charge qui leur est confié.

La Direction reconnaît implicitement cette fragilité mais évoque des possibilités de secours entre les ateliers.

- **Site Montcalm de l'ESI Versailles St-Cloud**

Sur le site Montcalm de l'ESI Versailles St Cloud, les postes des personnes affectées en administration centrale (futur bureau SIIG) sont considérés comme « transférés ». Ils ne seront donc pas vacants et susceptibles d'être remplacés.



Groupement FO-DGFIP DISI Paris Normandie

- **Ponts naturels**

Les représentants FO-DGFIP ont demandé que tous les agents soient prévenus de la disparition des ponts naturels (anciennement pratiqués dans la filière GP).

Le prochain Comité Technique aura lieu en Mars tout comme le premier CHS-CT de la DISI Paris-Normandie.

Les délégués FO-DGFIP en C.T.L. DISI Paris-Normandie

Richard PARADIAN – Christophe LESUEUR